



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅ ΔUᐃ
ᐅᓂᓂ
ᐅᓂ.ᐅᐅᓂ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 61^{ième} RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
ADOPTÉ**

DATE : Le 21 mars 1991

ENDROIT : Institut national de la recherche scientifique
2635, boul. Hochelaga, 6^e étage
SAINTE-FOY (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Hubert Marcotte, président, Canada
Jean-Guy Charest, Canada
Louis-Edmond Hamelin, Canada
Pierre Marchand, Canada
Robert Daigneault, Québec
Gilles Frisque, Québec
Alain Soucy, Québec
Alan Penn, ARC (en après-midi)
Paul Wilkinson, ARC
Hervé Chatagnier, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Marie Lessard, Québec
MM. James Bobbish, ARC
Willie Iserhoff, ARC

PARTICIPANTS : MM. Raymond Houle, MENVIQ
Normand Courtemanche, MENVIQ (point)
Mme Ginette St-Onge, MENVIQ (point)



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président déclare la réunion ouverte à 9h45 et l'ordre du jour suivant est proposé par monsieur Paul Wilkinson, secondé par monsieur Jean-Guy Charest et adopté à l'unanimité:

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 60^{ème} réunion;
3. Forum québécois sur le développement durable; commentaires du Comité, s'il y a lieu;
4. Constitution d'un Institut de la Baie-James pour la recherche en environnement nordique; proposition de monsieur Thomas Kierans du "Grand Canal Company Limited";
5. Programme de suivi environnemental du complexe La Grande;
6. Le Plan Vert: réactions du Comité;
7. Le projet de la "Route du Nord";
8. Le suivi de la rencontre avec le Conseil de la conservation et de l'environnement;
9. Régie interne du Comité;
 - 9.1 Présidence et vice-présidence 1991-1992
 - 9.2 Rapport annuel 1990-1991
 - 9.3 Rapport annuel 1986-1987
 - 9.4 Budget 1991-1992
 - 9.5 Fonctionnement du Comité
10. Modifications à la Loi sur les réserves écologiques; participation de madame Ginette St-Onge et de monsieur Normand Courtemanche du MENVIQ;
11. Plans quinquennaux d'aménagement forestier; proposition du sous-comité pour l'analyse des trois dernières années des plans;
12. Audiences publiques sur la stratégie de protection des forêts;
13. Rétroaction sur l'efficacité des interventions du Comité dans le dossier Grande Baleine;
14. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 60^e RÉUNION

Le compte rendu n'étant pas disponible, ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

3. FORUM QUÉBÉCOIS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE; COMMENTAIRES DU COMITÉ S'IL Y A LIEU

Le Président a reçu du ministre de l'Environnement, monsieur Pierre Paradis, le 7 décembre dernier, un document élaboré pour le forum québécois sur le développement durable tenu en 1989. Le Ministre demande au Comité de lui soumettre des commentaires quant aux principes qui y sont développés pour la confection d'un plan d'action sur le développement durable au Québec. Ce plan d'action sera présenté au Premier ministre par la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie.

Après discussion, on décide de faire part au Ministre des préoccupations générales du Comité relativement au concept du développement durable. Il s'agira notamment de commenter sur le besoin de tenir compte du contexte autochtone et nordique dans la signification du terme "développement durable". On note qu'à ce sujet, Madame Brundtland semble négliger ces deux éléments dans son rapport. On demande à monsieur Paul Wilkinson de préparer un projet de lettre à ce sujet pour adoption lors de la prochaine réunion.

4. CONSTITUTION D'UN INSTITUT DE LA BAIE-JAMES POUR LA RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT NORDIQUE; PROPOSITION DE MONSIEUR THOMAS KIERANS DU " GRAND CANAL COMPANY LIMITED "

Le Comité recevait, le 6 février dernier, copie d'une correspondance qui a été adressée au Premier ministre du Québec par le Président et Directeur exécutif du "Grand Canal Company Limited", monsieur Tom Kierans, relativement à une proposition visant à constituer un Institut de la Baie-James pour la recherche en environnement nordique. Une présentation du projet "Le Grand Canal" y est jointe. Cette documentation a été adressée au Comité par le ministre de l'Environnement du Québec qui demande au Comité de lui faire part de ses commentaires relativement à ce dossier.

Le Comité s'interroge sur le lien entre la création d'un Institut de la Baie-James et le projet Grand Canal. Après discussion, on convient d'écrire au Ministre pour lui faire part du fait que le Comité croit que les centres de recherches nordiques existants soient renforcés d'avantage plutôt que de créer un nouveau centre. Par ailleurs, le Comité fera part au Ministre de son inquiétude quant à la proposition de Monsieur Kierans de créer le Grand

Canal. On demande au secrétaire de préparer un projet de lettre à ce sujet.

5. PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU COMPLEXE LA GRANDE

Le secrétaire informe le Comité qu'un groupe de travail sera mis sur pied dans les prochains jours pour revoir les différents éléments qui composent les différents programmes de suivi environnemental présents ou à venir en relation avec le complexe La Grande. Ce groupe aurait pour mandat l'élaboration, d'ici la fin du mois de juin 1991, d'un programme-cadre de suivi environnemental, biophysique et humain des phases I et II du complexe La Grande. Le Comité sera invité à déléguer un membre pour siéger sur ce groupe de travail qui sera aussi composé de représentants du ministère de l'Environnement, du Comité d'examen et d'Hydro-Québec.

Après discussion, le Comité décide de déléguer monsieur Alan Penn au groupe de travail. Cette nomination est proposée par monsieur Paul Wilkinson, secondée par monsieur Gilles Frisque et adoptée à l'unanimité. On demande au secrétaire de préparer un projet de lettre à cet effet en soulignant les points suivants:

- le groupe de travail devrait faire une évaluation rétroactive du programme de suivi actuel;
- toute proposition de nouveau programme-cadre devrait être soumise au Comité pour consultation;
- le groupe de travail devrait bénéficier d'un appui technique.

6. LE PLAN VERT; RÉACTIONS DU COMITÉ

Le Comité discute de l'opportunité de faire connaître ses réactions face au Plan Vert qui a été rendu public par le ministre de l'Environnement du Canada le 11 décembre dernier. Rappelons qu'il s'agit d'un plan quinquennal de trois milliards de dollars qui prévoit des mesures concertées pour parvenir à un environnement sain.

Il appert que Forêts Canada, dans le cadre de l'application du Plan Vert, annoncerait sous peu un programme visant, entre autres,

l'établissement de forêts modèles au Canada. Les groupes intéressés devront rencontrer certains critères d'admissibilité dont l'appui de la province concernée. On note que ce programme pourrait intéresser les Cris de la Baie-James, notamment le village de Waswanipi.

Après discussion, le Comité décide qu'il y a lieu d'écrire au ministre de l'Environnement du Canada pour lui faire part de l'intention du Comité de suivre de près l'application des initiatives proposées dans le Plan Vert et de les commenter au besoin. On demande au secrétaire de préparer un projet de lettre à ce sujet.

7. LE PROJET DE LA " ROUTE DU NORD "

Le Comité est saisi du statut du projet mentionné en rubrique dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Il s'agit d'un projet de route située dans le territoire de la Baie-James et reliant Chibougamau au Poste Albanel. Le promoteur du projet semble être la compagnie de construction Crie Ltée après avoir obtenu du ministère des Transports du Québec un mandat "Clef en main" pour sa réalisation. Le projet est présentement en analyse par le Comité d'examen (COMEX) qui est en attente de certains renseignements supplémentaires. Le COMEX avait tenu, à l'été 1990, des consultations publiques sur ce projet à Nemaska, Mistassini et Oujé-Bougoumou.

On s'interroge à savoir si les populations concernées par ce projet ont été consultées adéquatement. Après discussion et à la demande des membres du Comité nommés par l'ARC, on convient de suspendre la discussion sur ce projet et de le reporter à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

8. LE SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LE CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (CCE)

Le Comité discute des suites à donner à la rencontre du 17 janvier dernier avec le Président et certains représentants du CCE. Rappelons que, lors de cette rencontre, les deux Comités avaient exprimé leur volonté de collaborer sur certains dossiers d'intérêt mutuel.

On décide d'écrire au Président actuel du CCE pour

- 1) le remercier de l'intérêt manifesté envers le Comité;
- 2) pour appuyer leur avis relativement à la nécessité d'avoir une seule évaluation de l'ensemble de toutes les composantes d'un projet;
- 3) inviter le CCE à collaborer avec le Comité sur la rédaction d'un avis sur le développement durable.

On demande au secrétaire de préparer un projet de lettre dans ce sens.

9. LA RÉGIE INTERNE DU COMITÉ

9.1 Présidence et vice-présidence 1991-1992

Les membres nommés par l'ARC informent le Comité que l'ARC transmettra sous peu une résolution désignant le Président et le Vice-président du Comité pour l'année 1991-1992.

9.2 Rapport annuel 1990-1991

Le Comité demande au secrétaire de procéder à la rédaction du rapport annuel 1990-1991 selon le même format que celui de l'année précédente.

9.3 Rapport annuel 1986-1987

Le Comité mandate monsieur Pierre Marchand et monsieur Alan Penn pour réviser et finaliser le projet de rapport annuel pour l'année 1986-1987. Rappelons que ce rapport n'a jamais pu être adopté compte tenu de la longue période d'inactivité du Comité entre mai 1987 et décembre 1989.

9.4 Budget 1991-1992

Le Comité discute de la réponse du ministre de l'Environnement du Canada concernant la demande budgétaire du Comité pour l'année 1991-1992. Selon une lettre du Ministre, datée du 14 janvier dernier, la contribution de son Ministère au financement du secrétariat sera de 60 000 \$, soit le même montant qui a été octroyé par le passé.

On décide d'écrire au Ministre pour le sensibiliser d'avantage sur le besoin de revoir à la hausse sa participation au financement du secrétariat du CCEBJ et du COMEV. Le secrétaire préparera un projet de lettre dans ce sens.

9.5 Fonctionnement du comité

On poursuit la discussion entamée lors de la dernière réunion sur les moyens de rendre plus efficace le fonctionnement du Comité. Les points suivants font l'objet d'un consensus:

- l'ordre du jour des réunions doit être limité selon les priorités du Comité et un temps maximal de discussion doit être préalablement accordé à chaque point;
- un sous-comité exécutif avec un maximum de pouvoir doit être mis sur pied;
- le secrétaire devrait préparer un résumé pour chaque point qui figure à l'ordre du jour afin d'en préciser l'objectif à rencontrer;
- les versions finales d'un projet de recommandation du Comité devront faire l'objet d'une adoption par l'ensemble des membres.

10. MODIFICATIONS A LA LOI SUR LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES; PARTICIPATION DE MADAME GINETTE ST-ONGE ET DE MONSIEUR NORMAND COURTEMANCHE DU MENVIQ

Le Président souhaite la bienvenue à madame Ginette St-Onge et monsieur Normand Courtemanche qui sont venus à la demande du Comité pour fournir des clarifications sur le projet de modifications à la Loi sur les réserves écologiques. Ils remplacent monsieur Léopold Gaudreau qui n'était pas disponible pour assister à cette réunion.

Les représentants du MENVIQ expliquent que la notion de "réserves provisoires" qui figure dans le projet de modifications ne sera vraisemblablement pas retenue lors des modifications finales. Ceci est dû au fait que plusieurs groupes consultés ont signalé que le concept de "sites écologiques" qui existe déjà est suffisant pour atteindre les objectifs recherchés. Ce dernier concept

sera donc probablement incorporé dans la nouvelle loi afin d'y donner un statut légal, ce qui permettrait de protéger intégralement les sites éventuellement appelés à devenir une réserve écologique.

On interroge les représentants du MENVIQ sur la façon de concilier le concept de protection intégrale dans une réserve écologique par rapport aux droits des autochtones d'exercer leurs activités traditionnelles à l'intérieur de ces mêmes sites, tel que le prévoit la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Le Ministère explique qu'il n'entend pas incorporer ces droits dans la nouvelle loi. Par ailleurs, il exprime l'avis que le gouvernement sera réticent à créer une réserve écologique sur le territoire à moins que des ententes puissent être signées avec les autochtones dans lesquelles ils renonceraient à ces droits. Sinon, on devrait plutôt envisager un concept autre que la réserve écologique pour protéger un site tout en permettant aux autochtones d'y pratiquer leurs activités traditionnelles. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une conjonction entre une réserve écologique et une "réserve culturelle".

Les points suivants sont également sortis de l'échange entre le Comité et les représentants du MENVIQ:

- . Si les superficies des projets de réserves écologiques peuvent paraître beaucoup plus grandes sur le territoire conventionné qu'ailleurs au Québec, c'est que les propositions de réserves sur le territoire conventionné ne sont que préliminaires. Aucun de ces sites n'a fait l'objet d'inventaires détaillés.
- . En ce qui a trait au fait qu'il ne semble pas exister de projets de réserve là où les développements forestier et hydro-électrique sont prévus; les représentants du MENVIQ expliquent que les facteurs liés au développement du territoire ne sont pas considérés lors de l'identification de projets de réserve.
- . Il n'existe pas de réserves écologiques sur le territoire, compte tenu du coût élevé d'y effectuer des inventaires et compte tenu de la structure administrative encombrante du territoire.
- . Les représentants du MENVIQ s'informeront à savoir si le Grand Conseil des Cris sera consulté sur les modifications proposées;

L'objectif des modifications proposées n'est pas de revoir le principe de protection intégrale tel que le perçoit le Comité. Il s'agit plutôt d'assurer une plus grande flexibilité administrative pour faciliter la création.

En terminant, les représentants du MENVIQ expliquent que le Comité continuera d'être consulté lors de la prochaine étape qui est celle d'élaborer une proposition préliminaire de texte de loi.

Le Président remercie les représentants du MENVIQ pour leur disponibilité et leur fait part de l'intention du Comité de soumettre des commentaires dans les meilleurs délais.

Après discussion, le Comité mandate monsieur Alan Penn pour la préparation d'un projet de recommandation concernant les modifications proposées. Le projet de recommandation sera soumis pour adoption lors de la prochaine réunion.

11. PLANS QUINQUENNAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER; PROPOSITION DU SOUS-COMITÉ POUR L'ANALYSE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES DES PLANS

Monsieur Gilles Frisque, membre du sous-comité sur la foresterie, présente le bilan des discussions du sous-comité concernant les recommandations que le Comité pourrait adopter concernant les trois dernières années des plans quinquennaux pour la région administrative 08 et les deux premières années des plans pour la région administrative 02. Rappelons que ces plans ont été soumis au Comité pour commentaires conformément à l'article 144 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Rappelons aussi que le Comité a soumis ses commentaires sur les trois premières années des plans quinquennaux pour la région administrative 08 le 27 février dernier.

Les membres nommés par l'ARC déposent un projet de lettre qui pourrait être adressée au ministre des Forêts concernant, entre autres, les plans quinquennaux.

Le secrétaire explique au Comité le contenu d'une décision du COMEX concernant l'analyse de plusieurs projets de chemins forestiers. Il appert que le COMEX aurait recommandé à l'Administrateur provincial de ne pas autoriser ces chemins avant que les plans quinquennaux des promoteurs en question soient commentés par le CCEBJ et adoptés par le MER. Selon le secrétaire, il devient

donc important que les interventions du Comité auprès du ministre des Forêts en ce qui a trait aux plans quinquennaux ne soient pas ambiguës.

Suite à la suggestion du sous-comité, le Comité décide de prendre les actions suivantes:

- Écrire au ministre des Forêts pour réitérer les recommandations émises le 27 février dernier et ce, pour les trois dernières années des plans quinquennaux pour la région 08 et les deux premières années des plans pour la région 02;
- Rencontrer le sous-ministre des Forêts afin de discuter des recommandations précédentes;
- Obtenir des mises à jour annuelles des plans;
- Transmettre les plans au Grand Conseil des Cris afin d'assurer une collaboration avec ce dernier.

12. AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES FORETS

Le Comité est saisi du projet de stratégie de protection des forêts. Il s'agit d'une stratégie élaborée par le ministre des Forêts qui est soumise à une consultation publique menée sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Quoique le sujet principal abordé dans la stratégie concerne l'utilisation de pesticides; d'autres sujets seront vraisemblablement discutés lors des audiences.

Le Comité décide qu'il y a lieu de soumettre un mémoire lors des audiences publiques et on mandate monsieur Alan Penn et le secrétaire de préparer un projet à ce sujet en se basant sur les recommandations antérieures du Comité.

13. RÉTRACTION SUR L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS DU COMITÉ DANS LE DOSSIER GRANDE BALEINE

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité aura lieu à Québec soit le 2 ou 15 mai prochain selon la disponibilité des membres absents de la présente réunion.

HERVÉ CHATAGNIER
Secrétaire

92 06 05